

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL N° 07 DU 17 NOVEMBRE 2025

Le 17 novembre 2025, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 10 novembre 2025

Présents : Mesdames et Messieurs François DRIOL, Marc MONTEUX, Nicole BRUEL, Eric VOCANSON, Hélène FABRE, Pierre-Julien MARRET, Céline MONTAGNON, Carl INCORVAIA, Pascale DUMAZET, Michèle DUCREUX, Muriel SPADA, Noélia SEGUIN, Marie-Claire GRANGE, Isabelle BOIS, Ludovic MAGALHAES, Marie MONTET, Niyazi KARA, Ludovic CEYTE, Pascal CAMPEGGIA, Bernadette PONSON, Louis BELLE, Ferat AKBAL.

Procurations : Monsieur Pascal GALONNET à Madame Nicole BRUEL, Monsieur Stéphane FAVEYRIAL à Monsieur Marc MONTEUX, Monsieur Emmanuel ROBERT à Monsieur François DRIOL, Monsieur Cyrille CHAPOT à Madame Hélène FABRE, Madame Leihla KHEBRARA à Madame Noélia SEGUIN, Madame Mauricette MOINE à Monsieur Pascal CAMPEGGIA.

Absent : Monsieur Baptiste PEPIN.

Secrétaire : Monsieur Pierre-Julien MARRET.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h05 et explique que celle-ci se déroulera avec public conformément aux dispositions gouvernementales en vigueur. De plus, la réunion est retransmise en direct sur le Facebook de la Commune et sera par ailleurs mise en ligne sur le site de la Ville.

Puis Monsieur le Maire, en préambule du Conseil, souhaite rendre hommage à Monsieur Philippe GAILLOU, décédé le 19 octobre dernier, qui a siégé à la présidence de l'espace socio culturel le Nelumbo durant 20 ans. Il retrace sa carrière, son engagement associatifs auprès des jeunes et les valeurs qu'il défendait. Il invite l'assemblée à faire une minute de recueillement et remercie Messieurs Emmanuel BON et Fatah BENDALI, du centre social pour leur présence.

Ensuite, Monsieur Pierre-Julien MARRET est désigné comme secrétaire de séance. Il procède ensuite à l'appel, annonce les pouvoirs, constate le quorum.

Il propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2025.

Monsieur CEYTE fait remarquer que pour le point 12/06 relatif à la présentation des rapports annuels du mandataire de NOVIM et de CAP METROPOLE, il est indiqué qu'ils ont été adoptés à l'unanimité par l'assemblée alors que le Conseil Municipal a été invité à prendre acte de leur présentation.

Monsieur le Maire confirme et précise que cette mention sera rectifiée. Le procès-verbal est adopté.

01/07 Finances - Rapport d'Orientations Budgétaires 2026 - Budget principal et Budgets annexes

Monsieur le Maire rappelle que la loi du 6 février 1992 impose l'organisation et la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Ce document est fondé sur le plan de mandat de l'équipe municipale et reprend notamment les trois piliers, attractivité – éco-citoyenneté et solidarité ainsi que ses engagements pris devant les Andréziens-Bouthéonnais.

Transmis à l'ensemble des membres du Conseil, ce document présente les grandes orientations du projet de loi de finances 2026, son impact sur le budget prévisionnel 2026 de la Ville d'Andrézieux-Bouthéon et expose la mise en œuvre, en 2026, des politiques publiques municipale et du plan de mandat.

Il rappelle que l'élaboration du budget 2025 s'inscrit dans un contexte complexe de crise des finances publiques concourant à de nombreuses incertitudes et à l'annonce de mesures visant à concourir au redressement des finances publiques et très impactantes pour les collectivités.

Il évoque la mise à contribution renforcée des collectivités locales pour maîtriser le déficit public, à savoir :

- La reconduction et doublement du Dispositif de Lissage Conjoncturel opéré par un prélèvement sur les recettes des collectivités contributrices
- Le gel de l'enveloppe globale de la Dotation Globale de Fonctionnement
- La suppression de l'éligibilité au FCTVA des dépenses d'entretien des bâtiments réalisées à partir de 2026
- L'augmentation des cotisations CNRACL (cotisation retraite part patronale) de 3 points
- La diminution des autorisations d'engagement au titre du fonds vert de 1,15 milliards en 2025 à 650 millions en 2026.

Il souligne également les élections municipales à venir, en indiquant les dates : les 15 et 22 mars 2026.

Il présente ensuite, s'appuyant sur la projection d'un PowerPoint, les principales priorités, issues du plan de mandat, qui seront mises en œuvre en 2026 et qui sont répartis dans les 8 axes à privilégier pour une ville :

Andrézieux-Bouthéon – ville active et attractive

Monsieur le Maire souhaite maintenir l'attractivité de la Commune en :

- soutenant le dynamisme commercial et en proposant une offre de qualité,
- favorisant et accompagnant le développement économique sur la commune. Il annonce l'installation d'une unité de production URGO sur la ZAIN qui investira 60 millions d'euros et générera 90 emplois à court terme et 200 à moyen terme.
- facilitant l'accès à l'emploi pour tous les publics. Il indique la réalisation d'un lieu unique « Au carrefour de l'emploi » regroupant les structures liées à cette thématique.
- promouvant une urbanisation maîtrisée et équilibrée de la commune
- offrant un cadre de vie accueillant et apaisé
- garantissant un haut niveau de services au public en qualité et en quantité. Il annonce le maintien de tarifs accessibles et d'une fiscalité attractive.

Andrézieux-Bouthéon - ville où il fait bon vivre

Pour atteindre cet objectif, Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de :

- Être à l'écoute des préoccupations de tous les Andréziens-Bouthéonnais
- Offrir un cadre de vie accueillant et apaisé
- Mettre en valeur et entretenir notre patrimoine
- Être acteur et promoteur du développement durable
- Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et le dialogue pour garantir la sécurité

Andrézieux-Bouthéon - ville solidaire

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'est engagé depuis le début du mandat à :

- Favoriser le dialogue et la concertation préalable
- Promouvoir et accompagner l'engagement citoyen
- Accompagner les plus fragiles au quotidien
- Accompagner et promouvoir l'action associative sur la commune
- Soutenir les associations caritatives et tous les acteurs de la solidarité
- Promouvoir l'égalité femme homme et la lutte contre toutes les discriminations
- Entretenir le devoir de mémoire

Il précise qu'à ces fins, la subvention au CCAS et une tarification favorisant l'accès de tous aux services seront maintenus en 2026 malgré un contexte inflationniste.

Andrézieux-Bouthéon - ville intensément sportive

Monsieur le Maire liste les actions qui seront entreprises visant à :

- Promouvoir le sport santé loisir
- Soutenir les acteurs du sport
- Favoriser les pratiques sportives en extérieur et dans des établissements accueillants et adaptés. Il évoque la remise à niveau des bâtiments et équipements sportifs.
- Promouvoir les valeurs sportives de citoyenneté, de pédagogie, de respect et de goût de l'effort

Andrézieux-Bouthéon - ville de toutes les cultures

Monsieur le Maire entend également poursuivre les actions culturelles suivantes :

- Promouvoir et rendre accessible la culture pour tous
- Promouvoir et proposer une offre culturelle variée, dans et à l'extérieur des établissements culturels
- Favoriser les partenariats et le décroisement
- Mettre en valeur notre patrimoine et nos actions
- Soutenir et accompagner les acteurs culturels locaux

Il souligne la valorisation du label Scène Culturelle d'Intérêt National, danse et art du mouvement, obtenu par le théâtre du Par cet félicite les élus et agents impliqués.

Andrézieux-Bouthéon - ville festive et animée

Monsieur le Maire souhaite qu'Andrézieux-Bouthéon demeure une ville festive et animée tout au long de l'année et dans les différents quartiers. La Commune proposera des lieux et espaces adaptés à l'animation de la ville et sera facilitateur de projets conduits par les associations. Il remercie, Monsieur VOCANSON ainsi que tous les élus impliqués dans la concrétisation des événements passés et futurs.

Andrézieux-Bouthéon - ville tournée vers la jeunesse

Monsieur le Maire apporte une attention toute particulière aux jeunes Andrézieux-Bouthéonnais et souhaite :

- Proposer une offre d'accueil collectif et individuel adaptée pour les jeunes enfants
- Favoriser l'épanouissement des petits Andréziens-Bouthéonnais
- Promouvoir l'apprentissage à la citoyenneté
- Prendre en compte les préoccupations des plus jeunes

Les travaux de réfection et végétalisation de la cour d'école Victor Hugo seront finalisés et des travaux de la cour de l'école Pasteur entrepris en 2026.

Andrézieux-Bouthéon - ville moderne et éco citoyenne

Monsieur le Maire mettra en place des actions visant à :

- Être acteur et promoteur du développement durable
 - Accompagner les démarches et engagements citoyens
 - Favoriser l'apprentissage à la citoyenneté
 - Favoriser l'accès aux nouvelles technologies et lutter contre la fracture numérique.
- Il ajoute que le dispositif d'éclairage public est quasiment opérationnel et génèrera des réductions des coûts d'énergie conséquents.

Le Département apporte sa contribution par le financement des chantiers éducatifs. La commune propose également des repas sains avec le potager bio communal.

Puis, Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur MONTEUX

Ce dernier explique que la construction du budget de la ville d'Andrézieux-Bouthéon intégrera les contraintes et impératifs suivants :

- Maintenir un niveau de service public « hors normes » que ce soit sur le plan qualitatif et quantitatif
- Poursuivre le soutien et l'accompagnement au dynamisme et à l'attractivité de la Ville
- Confirmer les efforts de gestion mis en œuvre depuis le début du mandat pour optimiser les ressources municipales et développer les efforts de gestion visant à la réduction des dépenses municipales
- Conserver un niveau significatif d'épargne brute pour préserver notre capacité de réaliser les investissements nécessaires
- Favoriser les actions et investissements responsables concourant à une plus grande sobriété énergétique et générant des économies de fonctionnement
- Intégrer les contraintes fortes imposées par l'Etat

Monsieur MONTEUX souligne la nécessité d'adopter une gestion budgétaire raisonnée, solidaire et responsable. Il précise que cela implique :

- La maîtrise du "train de vie" de la Commune, et plus généralement des charges de fonctionnement, fortement impactées par la hausse des coûts de l'énergie et des assurances.
- La maîtrise de la masse salariale, en intégrant les revalorisations imposées. Il en profite pour présenter la composition et la répartition par catégories de l'effectif communal, et indique que la masse salariale devrait connaître une augmentation estimée à 255 000 € par rapport au budget primitif 2025, à effectifs constants.
- Le maintien d'un niveau élevé de soutien aux clubs et associations, tout en l'adaptant aux spécificités et besoins de chacun.
- La stabilité des taux de fiscalité locale et des tarifs communaux, à un niveau particulièrement bas.
- L'affectation des excédents budgétaires à l'investissement.
- L'optimisation et la recherche de financements extérieurs, dans un contexte de raréfaction des ressources.

Monsieur MONTEUX déplore la baisse constante des dotations de l'État et rappelle que, depuis 2018, la Commune contribue à hauteur de 197 000 € au titre de la solidarité entre collectivités. Il annonce que le prélèvement du DILICO, fixé à 221 800 € en 2025, devrait être doublé en 2026, atteignant ainsi 443 600 €.

Afin que chacun prenne conscience de ce que cela représente, il précise que le cumul de ces deux mesures sur 2026 représenterait l'équivalent des coûts de fonctionnement relatifs aux actions mises en œuvre par la commune en matière de sécurité et tranquillité publiques sur une année.

En revanche, il précise que l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire versées par Saint-Étienne Métropole resteront stables en 2026.

Monsieur MONTEUX indique que, dans le cadre de la préparation budgétaire 2026 :

- Les niveaux de tarification des services seront maintenus, afin de rester particulièrement attractifs et de garantir l'accès de tous au service public.
- Les taux des taxes foncières (sur les propriétés bâties et non bâties) seront conservés sans augmentation pour l'exercice 2026, demeurant parmi les plus bas du département.

Il ajoute que l'encours de la dette par habitant s'élève à 357 €, contre 658 € au niveau départemental et 803 € au niveau national pour des communes de même strate.

Enfin, Monsieur MONTEUX précise que les dépenses d'investissement répondront aux besoins récurrents d'entretien et de mise aux normes des bâtiments communaux et équipements, tout en visant à renforcer l'attractivité de la Commune.

Il indique que les dépenses d'équipement devraient s'élever à environ 4 200 000 €, dont la majorité des crédits inscrits au titre des AP-CP.

Par ailleurs, sont prévus au titre des avances financières remboursables :

- 800 000 € à la société NOVIM pour la ZAC des Terrasses ;
- 1 000 000 € à la SPL Cap Métropole pour le Parc des Forges.

Il mentionne également les recettes attendues, telles que le FCTVA, les taxes d'aménagement et les cessions immobilières.

Monsieur MONTEUX conserve la parole pour présenter les orientations budgétaires relatives au projet « Parc des Forges ».

Il rappelle qu'un traité de concession a été conclu avec la SPL Cap Métropole, valable jusqu'en 2032. À ce titre, le budget 2026 prévoit une avance financière estimée à 1 000 000 € en faveur de la SPL Cap Métropole.

Il souligne que l'année 2025 a été marquée par la réalisation d'aménagements transitoires et par la conduite d'une démarche de concertation.

Il précise que la prochaine équipe municipale devra engager la phase opérationnelle, notamment la déconstruction du Forum.

Monsieur MONTEUX aborde ensuite les orientations budgétaires relatives à la Gendarmerie des Terrasses.

Il précise que la charge de l'emprunt contracté pour l'acquisition de cet équipement est compensée par le loyer perçu, garantissant ainsi un équilibre financier sur ce poste.

Monsieur le Maire reprend la parole et invite les élus à s'exprimer et à débattre sur les orientations budgétaires exposées.

Monsieur CEYTE indique qu'il souhaite apporter à ce débat une contribution constructive du Groupe Changeons de Cap.

Il constate que le rapport 2026 présente une continuité par rapport à celui de 2025, notamment en ce qui concerne la maîtrise des charges de fonctionnement et le maintien du caractère d'intérêt général du service public.

Il partage ensuite plusieurs pistes de réflexion pour l'avenir :

- Développer l'adhésion de la Commune aux services mutualisés proposés par Saint-Étienne Métropole, afin de générer des économies et optimiser les ressources.
- Transférer à la Métropole la gestion des équipements présentant un intérêt métropolitain, tels que le centre de tir, le stade de l'Envol, le stade Baudras ou le Château de Bouthéon.
- Renforcer l'accès des entreprises locales à la commande publique, en privilégiant les très petites entreprises et les structures individuelles, pour soutenir l'économie locale.

Il confirme que l'Espace France Services constitue un outil essentiel pour accompagner les publics les plus fragiles dans leurs démarches administratives. Il suggère, compte tenu de son implantation dans le quartier prioritaire de La Chapelle – compétence relevant de Saint-Étienne Métropole –, d'envisager son transfert à la Métropole. Il souligne que plusieurs Maisons France Services sont déjà gérées par des intercommunalités, telles que celles de Saint-Bonnet-le-Château ou Chazelles-sur-Lyon, ce qui représenterait une source d'économie pour la Commune.

Il souhaite obtenir des précisions sur les équipements qui seront mis en place pour améliorer le confort d'été dans les bâtiments communaux.

Il aborde ensuite la question de l'urbanisation et recommande de s'appuyer sur l'expertise de spécialistes capables de proposer des solutions à très long terme, afin de moderniser la Commune et d'assurer un développement optimal.

Enfin, il prône une politique de tolérance zéro face aux incivilités, estimant que les forces de l'ordre doivent bénéficier du soutien des élus pour garantir la tranquillité publique.

Il se dit satisfait de constater que les taux de fiscalité ainsi que les tarifs municipaux ne seront pas augmentés en 2026.

Il souligne que l'instauration d'événements dans les trois quartiers, comme le préconisait le groupe Changeons de CAP, constitue un atout pour la Ville.

Enfin, il souhaite qu'un bilan soit réalisé avec les habitants concernant les zones de rencontre et les zones limitées à 30 km/h mises en place dans les trois quartiers en 2025.

Il estime que le projet du Parc des Forges ne constitue pas une initiative raisonnée ni raisonnable. Son coût prévisionnel, fixé à 18 millions d'euros, est quasiment équivalent au montant du budget de fonctionnement de la Commune.

Il préconise qu'une révision du projet soit engagée afin d'en réduire significativement le coût.

Il conclut en remerciant l'ensemble des agents municipaux sur la qualité des documents transmis.

Il ajoute que son groupe souhaite s'inscrire dans une démarche constructive qui va dans le sens de l'intérêt général pour Andrézieux-Bouthéon.

Monsieur le Maire reprend la parole et étend les remerciements formulés par M. CEYTE à l'ensemble des adjoints et conseillers municipaux ayant contribué à l'élaboration de ce rapport..

Il revient sur le sujet de la mutualisation de services avec d'autres structures et demande à Monsieur CEYTE de soumettre quelques propositions.

Monsieur CEYTE évoque la création de zones de covoiturage, qui pourraient être mises en place par Saint-Étienne Métropole afin de réduire l'impact des déplacements domicile-travail.

Il suggère également de s'appuyer sur les services métropolitains pour limiter les aléas liés au réchauffement climatique, tels que les inondations de la Loire survenues récemment.

Enfin, il estime que la Métropole devrait être davantage impliquée dans la problématique concernant SOFOREC, notamment en matière de nuisances sonores.

Monsieur le Maire rappelle que les trois exemples évoqués ne peuvent être considérés comme des mutualisations de services, puisqu'ils relèvent entièrement des compétences statutaires de la Métropole.

Il précise que Saint-Étienne Métropole est seule compétente pour la création de zones de covoiturage.

En revanche, il indique entretenir des échanges réguliers avec les directions de la Métropole. À titre d'exemple, il mentionne avoir été consulté sur la suspension des travaux de voirie en cours sur la Commune, en raison des prochaines échéances électorales, et avoir encouragé leur poursuite dans l'intérêt des administrés.

Concernant les crues, il précise que l'instauration de la taxe GEMAPI, dont le taux sera à nouveau augmenté en 2026, permettra de financer des investissements dans ce domaine.

S'agissant des nuisances sonores, il indique que le service Environnement de Saint-Étienne Métropole intervient déjà sur la Commune, comme ce fut le cas pour un dossier relatif à une station de lavage automobile. En revanche, pour la société SOFOREC, la Métropole n'est pas compétente pour effectuer des contrôles acoustiques. Il précise que, sur ce dossier, les contrôles effectués par les services de l'État n'ont révélé aucune irrégularité au regard de la législation en vigueur. Il rappelle que seule une intervention des parlementaires pourrait permettre de faire évoluer le cadre légal.

Enfin, il souligne que la collaboration avec l'EPCI existe. Le service « Pôle Plaine » participe régulièrement aux réunions publiques.

Concernant le transfert des équipements communaux, il précise que celui-ci répond à des critères spécifiques.

À ce jour, seul le Nautiform relève de la compétence métropolitaine, et des travaux visant à améliorer son efficacité énergétique seront prochainement conduits par Saint-Étienne Métropole.

Il rappelle avoir engagé une démarche auprès de la Métropole pour le transfert du centre de tir, restée sans suite à ce jour. Il indique qu'il renouvellera cette sollicitation, s'il est réélu, une fois le nouvel exécutif métropolitain en place, en espérant que la situation financière permette d'y donner une suite favorable.

Il se félicite de la réalisation d'un Espace France Services à Andrézieux-Bouthéon, permettant ainsi d'apporter une aide concrète à la population, sans avoir attendu la décision incertaine de la Métropole concernant la mise en place d'une Maison France Services.

Concernant la stabilité des taux d'imposition, il rappelle que, malgré une augmentation intervenue en 2023, ceux-ci demeurent au niveau observé en 2017 ou 2019. Il précise qu'avant 2020, l'équipe municipale en place avait opté pour une baisse annuelle de 2 %, décision rendue possible par le contexte budgétaire favorable de l'époque.

Monsieur le Maire indique qu'il partage les souhaits exprimés par Monsieur CEYTE concernant les auteurs d'incivilités.

Il invite le groupe Changeons de CAP à relayer ces préoccupations auprès de la Préfète, de la Procureure et du commandant de la brigade de gendarmerie, comme il le fait lui-même. Il rappelle que les magistrats ne font qu'appliquer la loi.

Il cite plusieurs comportements à combattre quotidiennement : rodéos urbains, tirs de feux d'artifice, affichages sauvages sur la voie publique (cirques, supporters de l'ASSE, organisations syndicales ou politiques), dégradations du mobilier urbain, déjections canines, dépôts sauvages, etc.

Pour y faire face, il souligne l'importance du déploiement de la vidéoprotection et de la mise en place de patrouilles de police municipale conjointes avec celles de la gendarmerie. Il encourage les administrés et les élus à effectuer des signalements via le réseau de participation citoyenne ou auprès des services de police, tout en leur recommandant de rester prudents et de ne pas intervenir eux-mêmes.

Puis, Monsieur le Maire confirme qu'un bilan sera réalisé concernant les zones de rencontre.

Enfin, il aborde la question du budget du Parc des Forges et rappelle que sa réalisation sera décidée par la future équipe municipale. Le montant de 18 millions ne constitue que les seules dépenses, il ne tient pas compte des recettes et sera par ailleurs réinterrogé.

Il affirme toutefois que ce projet répond aux attentes et aux besoins des Andréziens-Bouthéonnais.

Il ajoute que, si son équipe est reconduite, il s'engage à poursuivre son aménagement en tenant compte des ressources financières disponibles.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame DUMAZET afin d'apporter des précisions sur les travaux visant à améliorer le confort d'été.

Elle cite plusieurs exemples déjà réalisés :

- Remplacement des ouvertures et isolation extérieure à l'Espace Camus ;
- Isolation de la façade nord et changement des ouvertures à l'Espace et à l'école Pasteur ;
- Modification de la toiture du bâtiment du tennis ;
- Installation de brise-soleil à la crèche ;
- Végétalisation de certains espaces.

Elle ajoute que, pour chaque nouveau projet concernant un bâtiment municipal, des réflexions sont systématiquement menées afin d'améliorer le confort des occupants.

Monsieur MONTEUX intervient pour apporter son expertise sur le dossier relatif au transfert d'équipements à la Métropole.

Il explique que, lors d'un transfert de bien, les charges afférentes sont assumées par la Métropole. Toutefois, en contrepartie, la CLECT procède à une diminution de l'allocation de compensation versée à la Commune. Il souligne que ce mécanisme ne favorise donc pas nécessairement les finances communales.

Madame BRUEL intervient à son tour et présente un bilan synthétique concernant l'Espace France Services.

Depuis le mois de janvier, plus de 3 000 personnes ont été accueillies, dont une majorité d'Andréziens-Bouthéonnais. Au total, 4 000 dossiers ont été traités.

Elle précise que l'Espace France Services assure 31 heures d'ouverture par semaine, avec des horaires adaptés pour répondre aux besoins des usagers.

Monsieur le Maire clôt le débat en remerciant les élus pour la qualité des échanges, tant sur ce dossier que lors des réunions du Conseil en général, qui permettent d'avancer dans un climat serein.

Il souligne qu'il ressort de ces discussions que nombre d'élus partagent des idées convergentes, toutes orientées vers le bien-être des habitants.

Monsieur CAMPEGGIA prend la parole pour préciser que, sa colistière, Madame MOINE, a transmis son pouvoir au secrétariat général dans la journée.

Monsieur le Maire confirme que ce pouvoir sera bien pris en compte lors des votes des différentes délibérations.

L'Assemblée prend acte que les débats d'orientations budgétaires du budget principal et des budgets annexes de la Commune ont eu lieu ce jour.

02/07 - Budget Commune 2025 - Décision Modificative n°1

Madame DUCREUX commente les différentes propositions de mouvements et de réaffectations de crédits tenant compte des besoins nouveaux mais aussi d'ajustements nécessaires comme suit :

Elle apporte des précisions complémentaires sur certaines d'entre elles comme suit :

- Une recette supplémentaire obtenue impactant le compte Impôts directs locaux
- un ajustement du montant de la recette des régies d'EFI-Périscolaire,
- des dépenses supplémentaires liées au bus et à la nacelle
- des réaffectations de dépenses en investissement

Madame DUCREUX annonce que le montant total des recettes et dépenses de fonctionnement de cette décision modificative est de 191 300,00 € et celui de l'investissement est de 150 600,00 €.

***Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés,
24 voix pour et 4 abstentions (Groupe Changeons de Cap)***

03/07 – Subventions allouées pour l'année 2026

Monsieur le Maire rappelle l'importance des clubs et associations dans l'animation et la vie de la cité, la participation au bien-être individuel et collectif des Andréziens-Bouthéonnais, le maintien du lien social et l'accompagnement des plus fragiles.

Il indique que, conformément à la volonté de promouvoir une ville attractive et solidaire, malgré les contraintes budgétaires fortes auxquelles est confrontée la commune, la Ville d'Andrézieux-Bouthéon entend maintenir son soutien « hors normes » aux associations. Les élus restent attentifs sur l'état des finances des clubs et l'implication apportée tant au niveau de la Commune mais aussi auprès des habitants. Monsieur le Maire ajoute, qu'outre le soutien financier, les associations bénéficient également de mise à disposition de locaux, de prêt de matériel, de prise en charge des fluides...

Il ajoute que l'enveloppe globale des subventions sera d'un niveau quasi identique à celui de 2025.

Monsieur le Maire rappelle que ne prennent pas part aux votes les Elus membres du Conseil d'Administration ou salariés d'associations ou siégeant au sein des conseils d'administration d'associations en qualité de représentants de la Commune. Ceux-ci sont invités à quitter la salle lors du vote afin de sécuriser juridiquement les délibérations du Conseil en la matière.

Puis, chaque élu, animateur d'un groupe de travail, présente les subventions demandées et qu'il est proposé d'octroyer aux structures pour l'année 2026.

Madame GRANGE énumère les différentes associations du groupe de travail « **Génération seniors, Egalité femme-homme et Handicap** » et précise que les subventions proposées restent stables. Elle souligne la tenue de permanences du Centre d'Infos/les Droits des Femmes et des Familles de la Loire à l'Espace France Services. Le montant alloué est de 10 850,00 €.

Adoptée à l'unanimité

Puis, Madame BRUEL présente à son tour les associations « **Solidarité et cohésion sociale** ». Elle énumère les différents montants proposés, reconduits à l'identique et l'octroi d'une subvention supplémentaire à hauteur de 1 850 € pour l'ADSEA SAUVEGARDE. Le montant alloué est de 274 400,00 €.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur MARRET indique que son groupe de travail « **sport, santé, loisirs** » a procédé à quelques ajustements par rapport aux subventions 2025 tels que :

- Pour le TCAB, la subvention est moindre car la commune prendra en charge les travaux de réfection du padel,
- Pour le SCABB, la subvention a été diminuée car la commune a contracté avec ce club une convention de sponsoring,
- Pour l'AB Badminton club, une subvention exceptionnelle sera accordée suite à la montée d'une équipe en Nationale 3,
- Pour l'Entente Forezienne de Volley-ball, une subvention exceptionnelle sera versée en compensation des problèmes survenus au gymnase.

Le montant alloué aux associations est de 208 030,00 € et celui attribué aux clubs élite est de 689 492,00 €, soit un total de 897 522,00 €.

Monsieur CAMPEGGIA précise que lors de la réunion du groupe « **sport-santé-loisirs** » il avait été évoqué un contrat de sponsoring pour le SCABB et s'étonne du montant final annoncé pour la subvention.

Monsieur MARRET répond qu'il est nécessaire de tenir compte de la TVA. Il renvoie à la décision du Maire n°2025-095.

*Membres d'association quittant la salle et ne prenant pas part au vote des subventions.
Membres d'association ou de Club Elite quittant la salle et ne prenant pas part au vote :
Mme MONTET et M. INCORVAIA.
Les pouvoirs de Mme MOINE et M. CHAPOT ne sont pas pris en compte pour ce vote.*

Adoptée à l'unanimité

Madame MONTAGNON présente les différentes subventions proposées par le groupe de travail « **Jeunesse, Éducation, Citoyenneté** ».

Elle indique que le montant global des subventions a été reconduit à l'identique.

Elle précise toutefois qu'une nouvelle association de parents d'élèves de l'école Arthur Rimbaud sera subventionnée en 2026.

Concernant les Scouts de France, il a été décidé de réduire leur subvention, compte tenu de la mise à disposition de locaux dont ils bénéficient. De plus, leurs adhérents étant issus de plusieurs communes, ils doivent également solliciter un soutien financier auprès de ces dernières.

Le montant alloué est de 6 000 €.

Adoptée à l'unanimité

Madame DUMAZET annonce qu'une seule association a sollicité une subvention pour 2026. Le groupe de travail « **Cadre de vie et déplacements** » propose de reconduire le subventionnement à l'identique.

Le montant alloué est de 2 800,00 €.

Adoptée à l'unanimité

Madame FABRE intervient pour le groupe « **Culture, Patrimoine, Tourisme** » et liste les subventions proposées pour les associations.

Elle souligne le subventionnement octroyé pour 2026 à trois associations (Le ruban fauve- La voix du peuple khmer en France, et Coulisses d'Automne), qui n'avaient pas fait de demande en 2025.

Le montant alloué est de 17 450,00 €.

Membre d'association quittant la salle et ne prenant pas part au vote des subventions pour les associations : MME PONSON.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur VOCANSON indique que, concernant son groupe « **Attractivité, Animations, Évènementiel** », aucune subvention n'a été demandée par l'association ABA du fait de l'état de leur trésorerie. Il précise que leurs événements remportent toujours un très grand succès.

Monsieur INCORVAIA, référent du groupe « **Commerce, Artisanat, Entrepreneuriat** », annonce qu'en plus du maintien à l'identique de la subvention accordée, l'association Union des Commerçants bénéficie d'un accompagnement technique pour la mise en place d'une carte cadeau ainsi que pour l'organisation des animations qu'elle entreprend.

Le montant alloué est de 2 300 €

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire annonce que c'est un soutien financier très fort auprès du monde associatif qui est reconduit pour 2026, à savoir 1 211 322,00 €. Il invite les associations à en faire un très bon usage. Il tient à remercier tous les Elus et les services concernés pour l'étude des différents dossiers et plus particulièrement Madame SIMON.

De plus, Il informe l'assemblée de la reconduction du soutien financier à hauteur de 310 000,00 € au Centre Communal d'Action sociale pour 2026. Il souligne que certaines communes reculent l'âge des bénéficiaires du colis de Noël, ce qui n'est pas le cas, pour les Andrézieux-bouthéonnais.

04/07 – Conventions partenariales et financières 2026 pour l'octroi d'une subvention supérieure à 23 000 €/an

Monsieur MONTEUX rappelle la nécessité de conclure une convention partenariale et financière avec chacune des associations percevant une subvention annuelle de plus de 23 000 €.

Il énumère la liste des structures concernées : l'association Andrézieux-Bouthéon Loire Sud Basket formation, l'Union Saint-Chamond Andrézieux Bouthéon Basket Elite, l'Andrézieux-Bouthéon Football Club et la SAS Andrézieux-Bouthéon Football Club, le Fac Athlétisme, le Rugby Club Andrézieux-Bouthéon, le Tennis Club Andrézieux-Bouthéon et Le Nelumbo.

Il précise que les subventions seront versées pour moitié au 15 février 2026 et pour moitié au 15 juillet 2026.

Membre d'association quittant la salle et ne prenant pas part au vote lié à leur association :
MM. INCORVAIA.

Le pouvoir de Monsieur CHAPOT n'est pas pris en compte pour ce vote

Adoptée à l'unanimité

05/07 - Cession d'un ensemble immobilier Impasse Paccard au profit d'Habitat & Métropole

Monsieur MONTEUX indique qu'un appel à projets a été lancé le 7 mai 2025 pour la cession de quatorze logements situés impasse Paccard, devenus vacants à la suite du déménagement de la Gendarmerie. Deux propositions ont été reçues ; celle de la société Habitat & Métropole, d'un montant de 2 020 000 €, a été retenue.

Il précise que le pôle d'évaluation domaniale avait estimé la valeur de ces biens à 1 800 000 €.

Monsieur CEYTE demande la définition d'un appel à projets.

Monsieur MONTEUX explique que ce dispositif de mise en concurrence, n'est pas obligatoire mais il permet d'imposer aux candidats de présenter un projet en complément de son offre financière. Il rappelle que cette procédure avait déjà été utilisée pour la cession de la résidence Marcel Sicre.

Monsieur CEYTE demande si Habitat & Métropole va procéder à une réhabilitation des logements.

Monsieur MONTEUX répond que cette société acquiert ce tènement afin d'y proposer des logements sociaux, après réhabilitation. Il indique que celle-ci prévoit un budget d'environ 35 000 € par logement.

Monsieur le Maire souligne que, dans ce type de procédure, le candidat retenu n'est pas nécessairement celui qui présente la meilleure offre financière.

Adoptée à l'unanimité

06/07 – ABES - Raccordement du bâtiment « Au carrefour de l'emploi » au réseau de chaleur

Madame DUMAZET indique qu'il est envisagé de raccorder au réseau de chaleur le bâtiment de l'ancienne gendarmerie, situé au 44 rue Molière, lequel accueillera prochainement la Mission Locale du Forez ainsi que diverses structures œuvrant dans le domaine de l'accompagnement à la recherche d'emploi.

Elle précise que la société ABES propose un contrat sous la forme d'une police d'abonnement comprenant :

- La fourniture d'énergie pour les besoins de chauffage et d'eau chaude sanitaire de l'établissement « Au carrefour de l'emploi », soit une puissance souscrite de 45 kW,
- L'institution d'une servitude de passage au bénéfice du réseau de chaleur,
- Le coût de raccordement au réseau de chaleur est de 1 € TTC, sous réserve que le concessionnaire obtienne la prime CEE.

Adoptée à l'unanimité

07/07 – SEM : rapports 2024 des services d'eau potable et d'assainissement

Monsieur le Maire indique que les rapports ont été transmis à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Il appuie son exposé par la présentation d'un support PowerPoint synthétisant les principales projections, tant à l'échelle de la Métropole qu'à celle de la Commune.

Service Eau

À l'échelle métropolitaine, la distribution représente 24 180 400 m³. Le SYPROFORS évoluera au 1er janvier 2026 : la Communauté Commune Forez-Est deviendra membre du syndicat en remplacement des communes d'Avezieux et de Veauche.

La délégation de service public est assurée par la SAUR OELIE jusqu'en 2035. L'eau potable distribuée aux communes membres du SYPROFORS provient du Bas Chirat, ainsi que des barrages du Pas-du-Riot et de Lavalette et de la Chapelle.

Concernant la tarification, une progression régulière de la taxe du délégataire et de celle de la collectivité est observée.

Monsieur le Maire souligne que l'indice de performance du service est particulièrement élevé.

Service Assainissement

La Métropole dispose de 1 977 km de réseaux d'eaux usées et unitaires (hors branchements) et de 49 stations d'épuration, générant 9 475 tonnes de boues par an.

Le Syndicat des Trois Ponts œuvre à la valorisation énergétique externalisée de ces boues.

Il étudie la réutilisation des eaux usées pour des usages spécifiques tels que le lavage des voiries, l'arrosage du golf, l'alimentation des étangs... Même si techniquement, tout est prêt, des blocages administratifs de la DDT viennent freiner sa mise en œuvre.

L'indicateur de performance du service est jugé correct, bien qu'inférieur à celui du service Eau.

Monsieur le Maire annonce que l'Agence de l'eau a accordé un financement de 170 000 € pour des travaux visant à réguler l'acheminement de l'eau avec des canalisations dotées de valves et également permettre son stockage en période de pluie.

Il se veut rassurant et précise qu'une surveillance des PIFAS est assurée à l'échelle locale et bénéficie d'un traitement spécifique.

Il termine la présentation de ce dossier à la lecture d'un dossier complet figurant dans la nouvelle édition de l'Envol.

Monsieur CEYTE évoque un courrier de la société Godin l'informant d'une intervention pour le

remplacement de son compteur d'eau. Il s'interroge sur la pertinence de remplacer l'ensemble des compteurs de la Commune, estimant que le sien, récent, fonctionne parfaitement.

Monsieur le Maire précise que l'unification des compteurs sur l'ensemble du territoire plaine permettra au délégataire d'assurer une gestion optimisée avec le système de télérelève.

L'assemblée prend acte de la présentation des rapports 2024.

08/07– Convention de coordination de la Police Municipale et des forces de sécurité de l'Etat

Monsieur INCORVAIA rappelle la nécessité de renouveler la convention de coordination entre la Police Municipale et les forces de sécurité de l'Etat.

Cette convention vise à organiser la complémentarité des interventions, notamment en matière de partage d'informations, de répartition des missions et de coordination opérationnelle sur le terrain.

Il précise que Madame la Procureure de la République a été sollicitée afin de valider les termes et conditions du projet de convention. Il ajoute qu'un diagnostic local de sécurité, établi par les services de gendarmerie, a été actualisé et annexé à la convention.

Monsieur le Maire annonce que, dans le cadre du renforcement de la sécurité publique et en collaboration avec la gendarmerie, des patrouilles conjointes seront mises en place. Il souligne que la responsabilité est partagée entre tous : parents, éducateurs (sportifs ou sociaux), etc.

Enfin, il remercie les services municipaux, le centre Nelumbo et l'ensemble des acteurs sociaux pour l'organisation d'un moment festif à l'occasion de la soirée d'Halloween.

Adoptée à l'unanimité

09/07 – Avenant à la convention avec l'école privée Jeanne d'Arc pour l'année scolaire 2025-2026

Madame MONTAGNON rappelle que la Commune doit, chaque année, délibérer afin de fixer le montant de la prise en charge des dépenses de fonctionnement de l'école Jeanne d'Arc.

Elle indique que l'Assemblée délibérante avait évalué le coût d'un élève d'école publique (école de référence : Louis Pasteur) à 916,60 € par élève pour l'année scolaire 2024-2025.

Pour déterminer le montant applicable à l'école privée, ont été déduits les avantages en nature tels que les spectacles, les cycles vélo, ainsi que les frais de transport.

À l'issue d'un échange avec l'OGEC de Jeanne d'Arc, il est proposé d'octroyer 804,77 € par élève des classes maternelles et élémentaires, pour l'année scolaire 2025-2026, soit un total de 109 045 € pour 142 élèves. Elle précise que parmi ces 142 élèves, 13 ont un parent domicilié hors Commune, ce qui entraîne une prise en charge réduite pour ces cas.

Elle signale une erreur mineure dans le rapport concernant les montants prévus à l'échéancier et confirme que les versements seront effectués comme suit : 54 523 € en novembre 2025 et 54 522 € en février 2026.

Adoptée à l'unanimité

10/07 Divers - Présentation du rapport de la CRC relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la SPL Cap Métropole

Monsieur MONTEUX informe que la Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes a procédé à un contrôle des comptes et de la gestion de la Société Publique Locale (SPL) Cap Métropole, pour les exercices 2019 à 2024, dont la Commune d'Andrézieux-Bouthéon est actionnaire.

Il retrace les différentes étapes de ce contrôle et rappelle l'obligation de présenter le rapport d'observations définitives à l'Assemblée délibérante.

Il expose les quatre recommandations principales formulées par la Chambre, dont la plupart sont déjà intégrées dans les actions engagées par la société :

- Recommandation n° 1 : Faire adopter par le conseil d'administration des objectifs opérationnels et financiers pour le Directeur général.
- Recommandation n° 2 : Se conformer aux règles de répartition des rôles entre Président du Conseil d'administration et Directeur général de la société.
- Recommandation n° 3 : Renforcer le contrôle exercé par les actionnaires de la SPL pour garantir la sécurité juridique des contrats conclus avec ceux-ci.
- Recommandation n° 4 : Procéder à la formalisation des procédures internes.

Monsieur MONTEUX explique qu'à l'origine, le Conseil d'Administration n'avait pas souhaité donner les pleins pouvoirs au Directeur Général étant donné qu'il était co-gérant de NOVIM. Aussi, les deux premières recommandations visent à étendre les pouvoirs du Directeur conformément aux dispositions du code de commerce.

La troisième recommandation invite les actionnaires à exercer un contrôle plus rigoureux sur la stratégie, le pilotage de la société et les résolutions du comité d'audit.

La dernière préconisation, d'ordre administratif, concerne la mise à jour et la formalisation des documents internes (règlement intérieur, actualisation des CRACL, etc.).

Il conclut en indiquant que le Conseil d'administration de Cap Métropole relève qu'aucune anomalie n'a été constatée. La Chambre régionale des comptes a émis uniquement des recommandations visant à améliorer la gestion existante et à se conformer aux dispositions du Code de commerce.

Monsieur le Maire quitte la salle de 22h10 à 22h12.

Monsieur CEYTE observe que, comme il l'avait précédemment relevé, la Chambre régionale des comptes mentionne dans son rapport une certaine concurrence entre plusieurs entités en matière d'aménagement et de requalification urbaine : NOVIM, l'EPASE, EPORA et EPURES, dont les missions peuvent parfois paraître analogues.

Il souhaite également attirer l'attention sur la partie prospective figurant en fin de rapport, laquelle indique une diminution prévisible du chiffre d'affaires au cours des prochaines années. Monsieur CEYTE interroge sur la stratégie envisagée pour limiter l'impact financier lié à cette baisse d'activité.

Il précise avoir relevé dans le rapport que des plans d'action ont été initiés par Cap Métropole et souhaite qu'ils soient présentés à l'Assemblée délibérante dès leur finalisation.

Monsieur MONTEUX rappelle que, lors de la présentation du rapport d'activité de Cap Métropole au Conseil municipal du 17 novembre dernier, il avait été indiqué qu'une démarche prospective avait été engagée.

Il explique les raisons de cette baisse d'activité anticipée par :

- L'entrée en période électorale, qui impliquera pour les nouvelles équipes municipales un temps de réflexion avant de définir leurs investissements futurs.
- L'arrêt des subventions accordées dans le cadre des plans de relance, entraînant une réduction du nombre de projets à mettre en œuvre.

Dans ce contexte, les responsables et actionnaires ont diligenté une étude prospective afin de garantir la pérennité de la gestion de Cap Métropole. Il souligne que la Chambre

régionale des comptes a salué cette anticipation et n'a formulé aucune observation sur la démarche engagée.

Enfin, Monsieur MONTEUX apporte des précisions sur les missions respectives des différents acteurs de l'aménagement :

- EPURES réalise des études d'urbanisme.
- EPORA intervient pour la dépollution des sites.
- EPASE assure l'aménagement, mais uniquement sur certains quartiers de Saint-Étienne.
- NOVIM opère sur l'ensemble du département, après mise en concurrence.
- CAP METROPOLE intervient exclusivement pour les communes de Saint-Étienne Métropole, sans mise en concurrence.

L'Assemblée prend acte de la présentation du rapport.

11/07 - Conservatoire - Convention avec la Société des Éditeurs et Auteurs de Musique pour la reprographie d'extraits d'œuvres musicales imprimées

Madame FABRE propose d'établir une convention avec la Société des Éditeurs et Auteurs de Musique (SEAM), agréée par le ministère de la Culture, afin d'autoriser la reprographie de partitions pour les élèves du Conservatoire.

La Commune souscrirait à la tranche minimale, correspondant à 10 pages de photocopies au format A4 par élève et par an, pour un coût annuel de 4,12 € HT par élève.

Pour l'année scolaire 2025-2026, cette souscription représenterait un montant total de 1 268,96 € TTC.

Elle précise que le tarif de la redevance pourra être révisé à chaque renouvellement de contrat. La convention initiale serait conclue jusqu'au 31 juillet 2026, avec reconduction possible par périodes de deux ans.

Adoptée à l'unanimité

12/07 - Ouverture dominicale des commerces en 2026

Monsieur INCORVAIA expose que, chaque année, l'Assemblée délibère sur le nombre de jours et les dates retenues pour l'ouverture des commerces les dimanches de l'année suivante.

Il indique qu'un large panel de commerces a été consulté et qu'il en ressort un consensus autour des 10 dimanches proposés à l'ouverture sans sectorisation, tandis que 5 autres dimanches pourraient faire l'objet d'une ouverture pour les seuls commerces du secteur automobile.

Il énumère ensuite les dates retenues à savoir :

Pour les commerces, le 11 janvier 2026, les 24 et 31 mai 2026, le 28 juin 2026, les 22 et 29 novembre 2026 et les 06, 13, 20, 27 décembre 2026,

Pour les commerces du secteur automobile, les 18 janvier 2026, 15 mars 2026, 14 juin 2026, 13 septembre 2026 et 11 octobre 2026.

Il indique que ce calendrier a requis un avis favorable de SEM.

Il annonce que des arrêtés municipaux seront pris et qu'ils préciseront les dates d'ouvertures, les commerces concernés et les conditions de compensation pour les salariés volontaires.

Avis favorable à l'unanimité

Informations diverses

Décisions prises par délégation du Conseil Municipal

(Cf. articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

I - Dans le domaine des marchés à procédure adaptée

Toutes ces décisions ont fait l'objet des mesures de publicité réglementaires et sont consultables à la Direction Générale et lors de la réunion du Conseil Municipal.

II – Déclarations d'Intention d'Alléner (DIA)

Transactions visant des cessions immobilières

Sont listés les DIA 127, les DIA 132 à 153, exceptée la DIA 134

Transactions visant des fonds de commerce

Aucune

III – Dans les autres domaines

Date	Objet
2025-076 23/09/2025	Signature d'un marché relatif à la maintenance et à l'extension du système de vidéoprotection, passé avec la société Bouygues Energie Services, pour un montant maximum annuel de 150 000 € HT.
2025-077 23/09/2025	Modification de la régie de recettes CAJ afin de mettre à jour les coordonnées ainsi que le compte budgétaire utilisé.
2025-078 24/09/2025	Mise à disposition à titre gracieux du complexe sportif Roger Baudras, au profit du Rugby Club d'Andrézieux-Bouthéon, du 1er septembre 2025 jusqu'au 31 août 2030.
2025-079 29/09/2025	Sollicitation d'une subvention auprès de SEM d'un montant de 20 000 € pour son Théâtre du Parc.
2025-080 3/10/2025	Avenant n° 1 à la convention 2 Fleuves Loire Habitat au profit de la Ville pour la location des locaux situés au 1-3 Rue Molière pour son Espace France Services et son agence postale communale, afin d'intégrer au bail un dépôt de garantie.
2025-081 6/10/2025	Sollicitation du Pôle Cyclisme Rhône-Alpes pour l'organisation d'activités de cyclisme dans les 5 classes du CM1 au CM2 pour l'année scolaire 2025-2026 moyennant un coût de 4 300 €.
2025-082 15/10/2025	Exécution budgétaire - budget principal 2025 - virement de crédit n° 7.
2025-083 17/10/2025	Signature d'un marché relatif au regarnissage du terrain synthétique du quartier de la Chapelle, passé avec la société Tissot Paysages, pour un montant de 12 229,00 € HT.
2025-084 21/10/2025	Avenant à la convention tripartite de partenariat concernant la section sportive scolaire rugby du Lycée François Mauriac, afin de mettre à jour les articles concernant les sites d'entraînements, les entraîneurs ainsi que l'encadrement pédagogique et le suivi scolaire.
2025-085 31/10/2025	Signature d'un marché relatif à des prestations hôtelières, passé avec la société Best Western Saint-Etienne Porte du Forez, pour un montant maximum annuel de 30 000 € HT.
2025-086 31/10/2025	Signature d'un marché relatif aux travaux de terrassement et VRD pour l'éclairage public du quartier de la Chapelle, passé avec la société TP Bernard, pour un montant maximum annuel de 300 000 € HT.

Date	Objet
2025-087 31/10/2025	Signature d'un marché relatif à la réfection de l'étanchéité des bâtiments, passé avec la société CM Economist, d'un montant maximum annuel de 46 640 € HT.
2025-088 31/10/2025	Signature d'un marché relatif à l'intervention de séances d'analyse de la pratique professionnelle pour les agents de la crèche, passé avec la psychologue clinicienne Mme Clothilde Chazelle, pour un coût horaire de 90 € TTC pour la période du 1 ^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026.
2025-089 31/10/2025	Exécution budgétaire - budget principal 2025 - virement de crédit n° 8.
2025-090 5/11/2025	Exécution budgétaire - budget principal 2025 - virement de crédit n° 9.
2025-091 5/11/2025	Sollicitation d'une subvention auprès de la Direction des Affaires Culturelles de la Région Auvergne Rhône-Alpes (DRAC) d'un montant de 17 000 €, aux fins de soutenir le projet se rapportant au dispositif d'aide à l'éducation artistique et culturelle hors et en temps scolaire.
2025-092 5/11/2025	Sollicitation d'une subvention auprès de la Région, d'un montant de 60 000 €, via sa Direction de la Culture et son service « Spectacle Vivant », qui apporte son soutien financier aux lieux culturels et artistiques, dans le cadre du dispositif d'aide aux lieux 2026.
2025-093 5/11/2025	Sollicitation d'une subvention auprès de la DRAC de la Région Auvergne Rhône-Alpes d'un montant de 50 000 €, aux fins de soutenir le programme d'aide à la création en tant que Scène Conventionnée d'Intérêt National du Théâtre du Parc.
2025-094 5/11/2025	Mise à disposition gratuite au profit de la Ligue du Lyonnais pour installer un ou plusieurs clubs dans les locaux du Centre de Tir, à compter de la date de signature jusqu'au 31 août 2029.
2025-095 10/11/2025	Signature d'un marché relatif à un contrat de sponsoring, passé avec la SAS SCABB, pour un montant de 40 600,00 € HT.

Informations sur l'actualité municipale

Lancement d'un appel à projet pour l'installation et l'exploitation d'une guinguette en bords de Loire

Monsieur le Maire informe du lancement d'un appel à projet visant à sélectionner un prestataire chargé d'installer et d'exploiter une guinguette, ouverte d'avril à octobre.

Conformément au cahier des charges, la guinguette sera implantée à proximité du skatepark et de l'ancien bungalow des associations, et devra être entièrement démontable à l'issue de chaque saison d'exploitation.

Des visites de terrain sont programmées afin de permettre aux porteurs de projets de prendre en compte les contraintes économiques et techniques notamment liées aux risques d'inondation.

Une ouverture pourra être envisagée l'été prochain si une proposition conforme et innovante est retenue.

Questions orales posées en fin du conseil par le groupe Changeons de Cap

Monsieur CAMPEGGIA au nom de son groupe pose les deux questions suivantes :

**1-Suite à l'étude acoustique demandée à Soforec par la préfecture,
Pouvons-nous avoir un point d'étape sur l'avancement du dossier Soforec ?**

Monsieur le Maire indique que les contrôles réalisés n'ont révélé aucune anomalie au regard des réglementations en vigueur.

Il exprime toutefois, à l'instar des riverains, des réserves quant à la fiabilité des résultats issus de contrôles qui ne sont pas effectués de manière inopinée.

Il réaffirme sa conviction que la solution durable réside dans la relocalisation de cette société, estimant que la situation actuelle demeure insatisfaisante pour l'ensemble des parties concernées.

**2-Le lycée d'Andrézieux-Bouthéon a subi une cyberattaque, notamment sur le logiciel Pronote.
Pouvons-nous obtenir un bilan des conséquences de cette attaque ?**

Quelles dispositions seront mises en place afin d'éviter qu'un tel incident ne se reproduise au collège ?

Monsieur le Maire l'invite à formuler sa question aux services de l'Education Nationale car c'est leur serveur qui a été piraté. Il rappelle que les lycées ne dépendent pas des communes mais de la région.

Les services compétents analysent l'étendue et la nature des données volées. Parallèlement des dispositions ont été prises pour accompagner les enseignants et élèves concernés par cette intrusion malveillante. Il précise enfin que l'alerte à la bombe s'est révélée être une simple fausse alerte.

Monsieur le Maire rappelle que nul n'est à l'abri d'un piratage informatique. Il mentionne les recommandations usuelles en matière de cybersécurité, notamment la nécessité de sécuriser ses mots de passe et d'adopter une vigilance accrue avant d'ouvrir un courriel ou de cliquer sur un lien susceptible d'être frauduleux.

Puis, il clôt la séance à 22h35 et annonce la date du prochain conseil municipal qui se tiendra le 15 décembre 2025.

Le Maire,
François DRIOL



Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET

